

4. Cinéma : reconduction de la convention U.R.F.O.L. 2012/2013

La commission propose de reconduire la convention avec l'U.R.F.O.L. pour la saison 2012-2013. La somme de 2 500 € et la cotisation seront inscrites aux comptes 6574 et 6281 de l'exercice 2012.

Adopté à l'unanimité.

5. Espace du Marais : mise à disposition

Le Conseil municipal décide d'accorder la gratuité de l'Espace du Marais aux partis politiques pour y organiser des réunions publiques politiques, dans la limite des disponibilités de l'agenda de location.

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES

6. Investissements à autoriser avant le vote du budget

M. le Maire présente la situation au 31/12/2011 des autorisations de programmes votées le 29/04/2011 et l'état des consommations des crédits correspondants.

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 10

CREATION D'UN COMPLEXE SPORTIF	Prévu 2011 AP/CP du 29/04/2011	Réalisé 2011
DEPENSES	1 431 285 €	1 464 544 €
RECETTES		
SUBVENTIONS	286 257 €	95 397 €
FCTVA	0 €	0 €
AUTOFINANCEMENT	400 000 €	1 189 147 €
EMPRUNT	745 028 €	180 000 €

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 11

CREATION D'UN GROUPE SCOLAIRE	Prévu 2011 AP/CP du 29/04/2011	Réalisé 2011
DEPENSES	268 700 €	227 989 €
RECETTES		
SUBVENTIONS	53 740 €	0 €
FCTVA	0 €	0 €
AUTOFINANCEMENT	0 €	227 989 €
EMPRUNT	214 960 €	0 €

Le constat d'un autofinancement plus élevé que prévu s'explique de la manière suivante :

- l'emprunt n'a été débloqué qu'à hauteur de 180 000 € sur les 959 988 € prévus pour 2011 afin d'éviter le paiement d'intérêts alors que la commune dispose de liquidités.
- il y a un décalage entre la notification des subventions et l'avancement des travaux d'où un retard dans l'encaissement des acomptes.

Aux vues de ces chiffres concernant les autorisations de programme et comme le prévoit l'article L 1612.1 du CCT, Patrick SAILLARD propose d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes, avant le vote du budget principal :

OBJET	Imputation budgétaire	Montant TTC
Opération 10 - Plateau sportif dans la limite des crédits 2012 de l'autorisation de programme	2313	4 456 605.00 €
Opération 11 - Groupe scolaire dans la limite des crédits 2012 de l'autorisation de programme	2031	2 392 000.00 €
Secteur Gare - plan parcellaire (CABINET COQUARD)	2031	1 447.76 €
Etude diagnostic et plan de mise en accessibilité (C.A.G.B.)	2031	2 997.60 €
DUP secteur gare - indemnités du commissaire enquêteur	2031	1 665.35 €
ZAC GILLEROYE - complément au dossier d'études d'impacts (Mosaïque Environnement)	2031	8 073.00 €
Parcelle AE 52 - LOUILLET - 251 m2 x 40 € (sans frais notaire)	2111	10 040.00 €

Parcelle RIZZI Christelle (sans frais notaire)	2111	700.00 €
Parcelle AM 31 - rue de l'Industrie - ETAT (sans frais notaire)	2111	30.00 €
Raccordement au réseau public d'électricité (ERDF) (maisons Contoz)	21534	2 906.77 €
Ordinateur portable (TIMAS ANS)	2183	1 321.19 €
Ordinateur pour l'accueil (TIMAS ANS)	2183	1 263.67 €
Serveur et onduleur (TIMAS ANS)	2183	10 652.77 €
Téléphone pour la maternelle (TIMAS ANS)	2183	83.60 €
Echelle transformable pour atelier (MABEO)	2188	327.35 €
Enfouissement réseaux secs rue de la Fontaine (SYDED)	238	129 642.00 €

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif.

Adopté à l'unanimité.

7. Budget : approbation des comptes de gestion du percepteur 2011

Patrick SAILLARD présente les comptes de gestion des différents budgets pour l'exercice 2011 transmis par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport qui constate que les comptes administratifs correspondants se trouvent en concordance avec ceux-ci,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2011 établi par M. le Percepteur,

Approuve le compte de gestion du budget assainissement pour l'exercice 2011 établi par M. le Percepteur,

Approuve le compte de gestion du budget forêt pour l'exercice 2011 établi par M. le Percepteur,

Approuve le compte de gestion du budget caveaux pour l'exercice 2011 établi par M. le Percepteur,

Approuve le compte de gestion du budget CCAS pour l'exercice 2011 établi par M. le Percepteur,

Approuve le compte de gestion du budget périscolaire et accueil de loisirs pour l'exercice 2011 établi par M. le Percepteur.

8. Budget : vote des comptes administratifs 2011

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter les comptes administratifs.

Patrick SAILLARD, élu président de séance à l'unanimité, rapporte les comptes administratifs de l'exercice 2011, donne acte de la présentation faite des comptes administratifs 2011, qui sont résumés par les tableaux suivants et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	Résultats 2010	Résultats 2011			Résultats cumulés de clôture
		Dépenses	Recettes	Résultat d'exercice	
Budget principal					
Investissement	-651 000.59 €	-2 298 137.35 €	1 890 235.87 €	-407 901.48 €	-1 058 902.07 €
Fonctionnement	250 325.75 €	-1 305 072.11 €	1 921 341.85 €	616 269.74 €	866 595.49 €
					-192 306.58 €
Assainissement					
Investissement	57 607.09 €	-486 518.39 €	216 872.14 €	-269 646.25 €	-212 039.16 €
Fonctionnement	114 101.82 €	-120 831.52 €	133 583.98 €	12 752.46 €	126 854.28 €
					-85 184.88 €
Forêt					
Investissement	-44 108.33 €	-52 122.09 €	59 421.93 €	7 299.84 €	-36 808.49 €
Fonctionnement	206 328.77 €	-12 896.84 €	77 960.47 €	65 063.63 €	271 392.40 €
					234 583.91 €
Caveaux					
Investissement	-39 952.39 €	-777.40 €	547.20 €	-230.20 €	-40 182.59 €
Fonctionnement	-3 209.09 €	-1 324.60 €	1 887.40 €	562.80 €	-2 646.29 €
					-42 828.88 €
CCAS					
Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Fonctionnement	4 302.15 €	-16 990.88 €	15 065.00 €	-1 925.88 €	2 376.27 €
					2 376.27 €
Périscolaire et accueil de loisirs					
Investissement	-5 438.86 €	-1 395.78 €	5 919.86 €	4 524.08 €	-914.78 €
Fonctionnement	1 322.74 €	-255 736.69 €	257 188.75 €	1 452.06 €	2 774.80 €
					1 860.02 €

Reste à réaliser 2011 :

	Dépenses	Recettes	Solde RAR
Budget principal	-418 816.04 €	1 114 686.73 €	695 870.69 €
Assainissement	-269 282.14 €	163 760.42 €	-105 521.72 €
Forêt	-4 659.20 €	0.00 €	-4 659.20 €
Périscolaire et accueil de loisirs	-1 860.02 €	0.00 €	-1 860.02 €

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Approuve le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2011.

Approuve le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2011.

Approuve le compte administratif du budget forêt pour l'exercice 2011.

Approuve le compte administratif du budget caveaux pour l'exercice 2011.

Approuve le compte administratif du budget CCAS pour l'exercice 2011.

Approuve le compte administratif du budget périscolaire et accueil de loisirs pour l'exercice 2011.

9. Affectation des résultats

En application de l'instruction budgétaire et comptable, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2011 des budgets de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

	Résultats cumulés 2011	Restes A Realiser 2011			Solde de financement (résultats cumulés + solde RAR)	Besoin de financement	Report 2012
		Dépenses	Recettes	Solde RAR			
Budget principal							
Investissement	-1 058 902.07 €	-418 816.04 €	1 114 686.73 €	695 870.69 €	-363 031.38 €	363 031.38 €	-1 058 902.07 €
Fonctionnement	866 595.49 €						503 564.11 €
							363 031.38 €
Affectation du résultat de fonctionnement au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés"							
Assainissement							
Investissement	-212 039.16 €	-269 282.14 €	163 760.42 €	-105 521.72 €	-317 560.88 €	317 560.88 €	-212 039.16 €
Fonctionnement	126 854.28 €						0.00 €
							126 854.28 €
Affectation du résultat de fonctionnement au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés"							
Forêt							
Investissement	-36 808.49 €	-4 659.20 €	0.00 €	-4 659.20 €	-41 467.69 €	41 467.69 €	-36 808.49 €
Fonctionnement	271 392.40 €						229 924.71 €
							41 467.69 €
Affectation du résultat de fonctionnement au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés"							
Caveaux							
Investissement	-40 182.59 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	-40 182.59 €	0.00 €	-40 182.59 €
Fonctionnement	-2 646.29 €						-2 646.29 €
CCAS							
Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Fonctionnement	2 376.27 €						2 376.27 €
Périscolaire et accueil de loisirs							
Investissement	-914.78 €	-1 860.02 €	0.00 €	-1 860.02 €	-2 774.80 €	2 774.80 €	-914.78 €
Fonctionnement	2 774.80 €						0.00 €
							2 774.80 €
Affectation du résultat de fonctionnement au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés"							

L'affectation du résultat de fonctionnement au compte d'investissement n° 1068 permet la couverture des engagements pris jusqu'au 31 décembre.

M. le Maire précise qu'au budget périscolaire et accueil de loisirs certaines dépenses sont supportées par le budget principal (entretien du bâtiment, fournitures énergétiques, ...)

Pour 2011, l'estimation de la participation réelle de la commune pour ce service est de 64 308 € soit 24 % des dépenses totales. La C.A.F. participe quant à elle à hauteur de 32 % et les familles à hauteur de 44 %.

10. Approbation de l'actualisation de l'attribution de compensation de taxe professionnelle

Le Conseil municipal est invité à valider l'évaluation des charges des compétences transférées, ainsi que le montant de l'attribution de compensation versée par la C.A.G.B. aux 59 communes.

Vu le rapport de la commission d'évaluation des charges,

Le Conseil municipal délibère :

- Sur l'évaluation des charges, retracées dans le rapport, sur l'ensemble des compétences transférées par les communes membres de la communauté,
- Sur le montant de l'attribution de compensation annuelle versée par la Communauté d'Agglomération aux communes membres.

L'attribution de compensation perçue en 2011 par la commune de Saône a été de 151 591.37 €, elle sera du même montant en 2012.

Adopté à l'unanimité.

11. Transfert automatique des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de la C.A.G.B. pour la gestion des déchets ménagers et l'accueil des gens du voyage : information

Un transfert automatique des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de la C.A.G.B. a eu lieu à compter du 1^{er} décembre 2011. Cela se traduit ainsi :

- Pour la gestion des déchets ménagers, ce transfert permet l'adoption d'un règlement de collecte unique pour l'ensemble du territoire, ainsi que l'assermentation d'agents communautaires pour en contrôler la stricte application. Cependant le Maire demeure compétent pour intervenir sur les dépôts sauvages ponctuels au titre de son pouvoir de police générale.

- Pour l'accueil des gens du voyage, ce transfert permet l'application de la procédure d'évacuation forcée prévue à l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000, sous réserve que l'E.P.C.I. remplisse les obligations inscrites au schéma départemental. Dans le cas contraire, comme c'est actuellement le cas pour la C.A.G.B., ce pouvoir de police spéciale est inopérant et le Maire reste compétent au titre de son pouvoir de police générale pour gérer les stationnements irréguliers.

12. Approbation des nouveaux statuts du Syndicat des Alaines

Patrice DI BENEDETTO présente le projet de statuts du Syndicat des Alaines et rappelle que par délibération en date du 25 septembre 1974, le Conseil municipal de Saône s'est prononcé favorablement pour l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Alaines créé par arrêté préfectoral en date du 9 décembre 1974.

Il est rappelé que le Comité syndical est composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des communes membres. Chacune des communes membres est représentée au Comité par 2 délégués titulaires, et le bureau du Syndicat est composé d'un président et d'un vice-président. Son siège est fixé à la mairie de Saône,

Le Comité syndical, s'est réuni le 12/12/2011 pour décider d'adopter les nouveaux statuts du Syndicat.

Ceux-ci prendraient effet dans le courant du premier trimestre 2012 et permettraient notamment de financer la construction, l'entretien et la gestion des ouvrages et des immeubles propriétés du Syndicat ou mis à sa disposition par les communes membres, par le biais d'une redevance portée sur une ligne spécifique de la facture d'eau des usagers des communes membres.

Après délibération, le Conseil municipal :

- adopte les statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Alaines,
- demande à M. le Préfet du Doubs de bien vouloir arrêter ces nouveaux statuts.

Adopté à l'unanimité.

13. Acquisition de la parcelle AN 101

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la parcelle AN 101, d'une contenance de 1 005 m², secteur de la Gare est à vendre.

Compte tenu des caractéristiques de cette parcelle située à un endroit stratégique de la commune.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire est autorisé à faire toutes les diligences nécessaires pour négocier et aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix maximum de 130 000 € ;

Les crédits seront inscrits au budget principal de l'exercice 2012, du montant nécessaire à l'acquisition,

Approuvé à la majorité : 14 voix pour, 1 voix contre (Christian PRAOM). 2 abstentions (Maryse BILLOT ; Mathieu GOGUEL).

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

14. Groupe scolaire : modifications des prestations et validation du marché de travaux

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le montant du marché de travaux du groupe scolaire après consultation et négociation.

Le Maire rappelle que, lors de sa séance du 8 décembre 2011, le Conseil municipal avait été informé que ce marché était augmenté de travaux complémentaires.

Il est précisé que le montant du marché après consultation s'élevait à 3 094 500 € H.T..

Après négociations, celui-ci a été ramené à 3 045 545.55 € H.T..

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Valide le marché de travaux relatif à l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire pour un montant de 3 045 545.55 € H.T.

- Autorise Monsieur le Maire à signer puis à notifier le marché de travaux correspondant.

Approuvé à la majorité : 15 voix pour, 1 voix contre (Christian PRAOM), 2 abstentions (Emilio JUAREZ et Régis RENAUDE).

15. Périscolaire : modification des contrats et régime d'heures supplémentaires du personnel

Compte tenu de la nécessité de modifier le nombre d'heures des contrats de ces agents, en raison de leur annualisation,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- décide, à compter du 1^{er} mars 2012, la modification des horaires des agents non titulaires pour le service périscolaire et accueil de loisirs comme suit :

Type d'emploi	Durée hebdomadaire de travail ancienne	Durée hebdomadaire de travail nouvelle	Echelon de rémunération	Grade correspondant
Directeur	Temps complet	Temps complet	6 ^{ème}	Adjoint d'animation principal
Animateur chargé de l'assistance administrative de la direction	Temps complet	Temps complet	5 ^{ème}	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe
Animateur	31.31 heures	32.23 heures	7 ^{ème}	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe
Animateur	31.18 heures	32.11 heures	7 ^{ème}	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe
Animateur	30.00 heures	30.89 heures	8 ^{ème}	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe
Animateur	22.76 heures	23.43 heures	6 ^{ème}	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe
Agent chargé de la gestion de la restauration	19.80 heures	20.39 heures	9 ^{ème}	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe
Animateur	17.90 heures	18.43 heures	7 ^{ème}	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe
Animateur	10.11 heures	10.41 heures	10 ^{ème}	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe
Animateur	7.61 heures	7.84 heures	7 ^{ème}	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe
Agent chargé de la gestion de la restauration	1.90 heures	1.96 heures	1 ^{er}	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe

Les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget périscolaire et accueil de loisirs.

Adopté à l'unanimité.

- décide d'instituer une indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux taux prévus par le décret du 14 janvier 2002, qui s'appliquera aux agents non titulaires du service périscolaire et accueil de loisirs, en cas de travaux supplémentaires à compter du 1^{er} mars 2012.

Adopté à l'unanimité.

16. Accueil de loisirs : période vacances d'hiver

L'accueil des enfants pendant les vacances d'hiver aura lieu du lundi 27 février au vendredi 2 mars 2012.

Le thème principal sera la découverte du milieu naturel à Saône, avec des projets de sortie à Besançon, visite d'une tourbière, de l'exposition Fabrica-science.

A ce jour, dix enfants sont inscrits.

17. Demande de financement complémentaire des activités 2010 par l'association Familles Rurales

Dominique PEYRARD expose que l'association Familles Rurales a présenté une demande de financement complémentaire de la part de la commune pour les activités périscolaire et accueil de loisirs menées par l'association en 2010.

Il est rappelé qu'en sa séance du 29 avril 2011, par délibération N° 2011-04-13, au vu du compte d'exploitation 2010, présenté par l'association, le Conseil municipal avait décidé de verser une aide financière globale de 60 773.43 € pour solde de tout compte.

L'association a souhaité solliciter la commune pour un financement complémentaire de 6 361 € qui correspond à un déficit d'exploitation sur les activités périscolaires par rapport à un financement prévisionnel de 47 089 €

Après avis de la commission Finances d'une part et avis de la commission Affaires sociales d'autre part, chargées d'examiner la demande,

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal

- décide de confirmer l'aide financière globale d'un montant de 60 773.43 € pour financer les activités périscolaire et accueil de loisirs de l'Association Familles Rurales pour 2010,
- refuse d'accorder le financement complémentaire demandé par l'association.

Adopté à l'unanimité.

18. Repas des anciens : bilan

Dominique PEYRARD présente le bilan chiffré du repas des anciens, du portage des colis, de l'animation à la maison de retraite : coût de 6 285.54 € pour 268 repas et 95 colis distribués par les élus.

COMMISSION PATRIMOINE – ENVIRONNEMENT

19. Plateau sportif : information sur les travaux

Philippe LANTUEJOUL fait état de l'avancement des travaux :

Gymnase : la charpente est posée, le bardage et l'isolation sont en cours de réalisation. Dans les semaines à venir, vont être réalisés la couverture de la halle, la pose des panneaux de façade Est et Sud et la réalisation des arases et dalles en béton.

Chaufferie bois : l'étanchéité en partie basse va être réalisée et l'élévation de la chaufferie et du logement suivront.

Terrain de foot : il a été réceptionné le 26 janvier avec certaines réserves.

Avant de donner l'accès aux associations, il reste à organiser la mise en place des ouvertures et fermetures du site ainsi que la rédaction des conventions.

Il est rappelé que le chantier est interdit au public.

20. Plateau sportif : décision d'un marché « contrôle d'accès »

Philippe LANTUEJOUL propose au Conseil municipal l'installation d'un contrôle d'accès pour sécuriser les accès au site et aux locaux du gymnase dans le cadre de la création du complexe sportif.

L'estimation prévisionnelle des travaux pour la réalisation du contrôle d'accès est de 40 000 € H.T..

Après en avoir délibéré :

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à intégrer l'installation d'un contrôle d'accès dans l'opération de construction du complexe sportif.
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation d'un marché de travaux pour un lot n° 19 – contrôle d'accès.

Adopté à l'unanimité.

21. Demande d'exploitation parcelle forestière 51 à l'O.N.F.

A la demande du Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-la Vèze, et pour permettre l'abattage d'arbres autour de la piste d'atterrissage, la commune de Saône doit solliciter de l'O.N.F., la permission d'exploiter la parcelle forestière correspondante.

Le Conseil municipal demande la permission d'exploiter la parcelle forestière n° 51 sur 1.50 ha en lieu et place de l'O.N.F.,

Adopté à l'unanimité.

22. Travaux sylvicoles 2012

Philippe LANTUEJOL expose aux membres du Conseil municipal les propositions de l'O.N.F. relatives au programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune en 2012.

Ce programme sera réalisé sur les parcelles 2 - 6 - 8 - 9 - 10 - 15 - 22 - 32 - 44 - 50.

Le Conseil municipal,

- Approuve le programme de travaux pour un montant global de 28 986.90 € H.T.,
- Dit que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2012.

Adopté à l'unanimité.

23. Itinéraires de randonnées sur le territoire de la commune

Philippe LANTUEJOL présente aux membres du Conseil municipal :

- le projet de modification du GR 595, rebaptisé GR 145 Via Francigena porté par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, d'une part

- le projet de mise en œuvre du programme de schéma de valorisation 2009/2013 du Syndicat mixte du marais de Saône et plus particulièrement les projets de sentiers pour l'année 2011 de l'Espace naturel sensible « Marais de Saône », d'autre part,

Les chemins ruraux concernés appartenant à la Commune sont présentés dans le tableau suivant :

Identifiant	Statut juridique	Nom de la voie
1	Chemin rural	Bas de la Pérouse
2	Chemin rural	N° 5 ou voie romaine
3	Chemin rural	Dit de la Couvre
4	Chemin rural	Du petit Saône à Mamirolle
5	Chemin rural	Péneval
6	Chemin rural	Chemin dit du Grand Terreau
7	Chemin rural	Chemin de la Verme : du Bas de la Pérouse au Grand Terreau
8	Chemin rural	Chemin dit du Marais

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la liste des chemins ruraux (domaine privé de la commune mais affecté à l'usage du public) proposés.

Le Conseil municipal :

- émet un avis favorable aux propositions de sentiers à inscrire au P.D.I.P.R. sur le territoire communal et de sentiers et boucles de valorisation par le Syndicat mixte du marais de Saône dans le cadre du Schéma de valorisation 2009/2013 présentés ;
- s'engage à prendre les engagements et à respecter les prescriptions relatives à la préservation de ces itinéraires
- se prononce favorablement sur le nouveau tracé du G.R. 595 (futur G.R. 145 dit de la Via Francigena) tel qu'il est cartographié sur une carte jointe en annexe et accepte le balisage du sentier GR® 595 - 145 par le Comité départemental de la randonnée pédestre ;
- autorise le Syndicat mixte du marais de Saône à procéder à l'aménagement (travaux de réouverture, aménagements pastoraux divers tels que des passages d'hommes, passerelle,...) la mise en valeur, la pose de signalétique et l'animation des sentiers de valorisation (hors entretien) sur les chemins ruraux de la commune, concernés par ses itinéraires de randonnée ;

En outre, le Conseil municipal :

- autorise le Syndicat mixte du marais de Saône, en vertu de la compétence qui lui a été dévolue, à procéder à l'aménagement, la mise en valeur, la pose de signalétique, l'animation et l'entretien du sentier nommé « boucle de l'eau », dont le tracé concerne deux parcelles communales cadastrées ZE 213 et ZE 223.
- autorise M. le Maire, en tant que de besoins, à signer toutes conventions et tous documents inhérents aux projets d'inscription et de valorisation concernés.
- autorise M. le Maire à signer un arrêté de réglementation de la circulation des véhicules à moteurs sur les chemins ruraux et autres itinéraires concernés.

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION URBANISME

24. Etat des demandes d'urbanisme

COMMISSION URBANISME LE 27 DECEMBRE 2011					
DP	DELA VENNE / PARENT	6 rue des périères	Rénovation de toiture avec suppression d'une cheminée + remplacement de fenêtres		02553211C0065
DEPOT	VUILLEMIN Pascal & THIEBAUD Brigitte	6 rue des Champs	Modification de lucarne de toit + pose de fenêtre coulissante		02553211C0066
DP	BOITET Pierre-Mary	33 rue Louis Pergaud	Remplacement porte de garage	Tacite	02553211C0061
DECISION	FAGAUT Ludovic	10 rue Louis Pergaud	Suppression porte de garage pour aménagement d'une chambre / bureau	Accordé	02553211C0062
	GERBIER Damiens et VOUILLOT Sandra	5 rue des pommiers	Pose d'une clôture + portail	Refusé	02553211C0063
PC	SCI AMETYSTE	14 rue de l'Industrie	Création d'un abri matériel + pose panneaux photovoltaïques (Pièces complémentaires)	Accordé	02553211C0023
DECISION	HOLDING MIRE Mr RECEVEUR Michel	1 rue des Hurlevents	Restructuration d'un bâtiment existant, aménagement de logements et construction de garages (Pièces Complémentaires 1 et 2)	Accordé	02553211C0024
	MAÎTRE Jean	9 Grande Rue	Réfection couverture avec rehaussement faitage + remplacement fenêtres et portes + création d'un pignon	Accordé	02553211C0027
	MAISONS CONTOZ	9 rue de la Fontaine	Création de 8 logements	En attente de décision Mairie	02553211C0028
	BARCON / PATTON	9 rue de la Corvée	Construction d'un garage contre un garage mitoyen existant	Refusé	02553211C0029
PC MODIF	RENAUDE Régis	2 Impasse du Chateau	Prolongation du toit pour création d'un bûcher ouvert		02553211C0015(1)
DEPOT					
CU	SCP ZEDET	Grande Rue	Simple information		02553211C0054
DECISION	SCP MARCONOT	Lieu-dit Cheneau Blond	Simple information		02553211C0055

Nom des vendeurs

DIA	SCP MARCONOT SCP RACLE & COLIN SCP ZEDET SCP JOUBERT	10 route de Gennes ZI de la Gare Grande Rue 2 rue des Planchettes	PUGIN Christine FINESTRAT SCI DORDOR LABORIE Loïc
-----	---	--	--

COMMISSION URBANISME LE 23 JANVIER 2012

DP	BANDELIER LHOMME Dominique	12 rue de Roumotte	Construction d'un atelier familial		02553212C0001
DEPOT	TRUCHE Marcel	2 rue des Fosses	Création d'une galerie entre deux bâtiments existants		02553212C0002
DP	DUCOULOUX Michel & Christine	5 rue de la Corvée	Piscine avec abri	Tacite	02553211C0064
DECISION	DELA VENNE / PARENT	6 rue des Périères	Rénovation de toiture avec suppression d'une cheminée + remplacement de fenêtres	Tacite	02553211C0065
	VUILLEMIN Pascal & THIEBAUD Brigitte	6 rue des Champs	Modification de lucarne de toit + pose de fenêtre coulissante	Tacite	02553211C0066
	BOILLON Florence	1 - 3 rue du Clousey	Divisions foncières	Accordé	02553211C0067
PC	SCI ELATIOR SCI SYLOUTITI	Rue de la Mairie	Construction d'un cabinet médical (Pièces complémentaires)		02553211C0026

DEPOT					
PC	VAMDA	Rue du Petit Frêne	Création d'une nouvelle porte d'accès livraison (Pièces complémentaires)	Accordé	02553211C0019
DECISION					
PC	RENAUDE Régis	2 Impasse du Chateau	Prolongation du toit pour création d'un bûcher ouvert	Accordé	02553211C0015(1)
MODIF					
DECISION					
CUa	SCP MARCONOT	6 rue de la Mairie	Simple information		02553212C0001
	SCP RACLE & COLIN	Rue de l'Industrie & La Louvière	Simple information		02553212C0002
	SCP MARCONOT	1 rue des Hurlevents	Simple information		02553212C0003

Nom des vendeurs			
DIA	SCP RACLE & COLIN	Rue de l'Industrie & La Louvière	SCI ALEXIS
	SCP MARCONOT	1 rue des Hurlevents / Voye Du Chemin	Mr ATTAL
	SCP MARCONOT	Le Grand Saône	Vente GARCELET Veuve MONNIN / SCI SYLOUTITI et SCI ELATIOR
	SCP MARCONOT	1 rue du Clousey	Vente BOILLON VUILLEMIN / BOILLON BEUREY / BOILLON BOURDIN.
	SCP MARCONOT	Rue de l'Industrie	CONTOZ Guy
	SCP ZIMMERMANN	23 avenue de la Gare	AKTAS / DELIGOZ

25. Affichage publicitaire : information

Patrice DI BENEDETTO présente l'intérêt pour la commune de se doter d'un règlement local de publicité (R.L.P.) afin de revaloriser l'image communale en général, et en particulier, d'améliorer la qualité paysagère des entrées d'agglomération, pour garantir un cadre de vie agréable à ses habitants, des entrées de ville attractives et des zones d'activités dynamiques ;

Les services de la C.A.G.B. présenteront le projet de R.L.P. pour l'ensemble des communes du périmètre mais c'est à la commune qu'il revient de décider de l'élaboration d'un R.L.P.. La commission urbanisme aura à se prononcer sur l'opportunité d'adopter ou non un R.L.P. dans les conditions supra-communales.

26. Assainissement : information sur les travaux

Les travaux rue Francis Bouton sont terminés, et ceux rue de la Fontaine se poursuivent. Des déviations sont toujours en vigueur pour la continuité des travaux. La R.D. 246 sera coupée à la circulation au niveau des fermes Tisserand à compter du 27 février et jusqu'au 2 mars 2012 afin de permettre la mise en place des réseaux d'adduction d'eau.

27. Convention avec le S.I.E.H.L. pour le surdimensionnement des réseaux rue de la Fontaine

A l'occasion des travaux quartier rue de la Fontaine, et à la demande de la commune, le Syndicat a réalisé une opération de surdimensionnement du réseau d'eau potable.

Une convention fixe les règles de participation financière de la commune à cette opération pour le surdimensionnement des réseaux Rue de la Fontaine, Rue Francis Bouton et Liaison rue de la Fontaine/rue Francis Bouton.

En conséquence, le Conseil municipal,

- Accepte les termes de la convention avec le S.I.E.H.L.,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention,
- Dit que les crédits relatifs à la participation financière de la commune, soit 15 650 € H.T., seront inscrits au compte 61523 du budget principal 2012,

Adopté à l'unanimité.

28. Lancement étude d'impact complémentaire pour la Z.A.C. de la Gilleroye

Le 25 janvier 2011, le Conseil municipal décidait de lancer une D.U.P. pour l'acquisition des terrains de la Z.A.C. de la Gilleroye. Considérant que de profondes modifications relatives aux lois Grenelle sont intervenues depuis l'approbation du dossier de Z.A.C. en 2007,

Considérant que suite à ces modifications, les études d'impact soumises à enquête publique doivent comprendre des informations manquantes destinées à compléter celles concernant la Z.A.C. de la Gilleroye,

Considérant que sans celles-ci, Monsieur le Préfet ne peut lancer la Déclaration d'Utilité Publique,

Le Conseil municipal,

- décide de valider la proposition d'étude d'impact complémentaire pour le dossier de Z.A.C. de la Gilleroye faite par le bureau d'étude Mosaïque Environnement dont le montant s'élève à 6 750 € H.T. soit 8 073 € T.T.C..
- autorise M. le Maire à signer tout document permettant la réalisation de cette mission,

Adopté à l'unanimité.

29. Travaux de sécurisation rues des Ronces et des Cras : demande de subvention départementale

Une aide du Conseil Général est sollicitée selon le plan de financement suivant :

- Fonds libres : tranche ferme : 52 476,55 € HT et option (si retenue) 6 450,36€ HT ;
- Subventions : tranche ferme : 22 489,95 € HT et option (si retenue) 2 764,44€ HT ;

Le Conseil municipal :

sollicite l'aide financière du Conseil Général du Doubs,

autorise M. le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ces opérations.

Adopté à l'unanimité

30. Travaux restructuration des chemins ruraux : demande de subvention départementale

Une aide du Conseil Général est sollicitée selon le plan de financement suivant :

- Fonds libres : tranche ferme : 44 667,45 € HT et tranche conditionnelle (si retenue) 12 979,91 € HT ;
- Subventions : tranche ferme : 13 342,22 € HT et tranche conditionnelle (si retenue) 3 877,12€ HT ;

Le Conseil municipal :

sollicite l'aide financière du Conseil Général du Doubs,

autorise M. le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ces opérations.

Adopté à l'unanimité

31. Dates à retenir

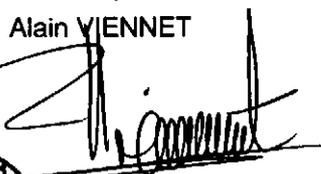
Débat d'Orientation Budgétaire
Conseil municipal

mercredi 14 mars 2012
vendredi 30 mars 2012

à 20 h 00,
à 20 h 00,

La séance est levée à 23 h 27.

Le Maire,
Alain VIENNET




Le rapporteur,
Patrice DI BENEDETTO

